

6.—Sur proposition de M. l'échevin Larivière, il est

Résolu: Que la question de l'éclairage, et celle des crédits supplémentaires requis soient différés jusqu'à mardi le 11 du courant, à 10.30 a.m.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,

Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 6 mai

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Prud'homme, Marin, O'Connell et Carter.

1.—Le docteur Asselin, président de l'Association Médicale de l'Ouest de Montréal, se présente devant la Commission et déclare qu'à une assemblée de ladite Association, tenue le 22 avril dernier, la question du temps consacré par les médecins divisionnaires à l'exercice de leurs fonctions a été discutée, et il a été dit que quelques-uns des inspecteurs ne donnaient pas tout leur temps au service de la Ville, comme l'exige leur contrat d'engagement.

Quant à lui, il ne connaît rien personnellement des plaintes en question et n'a aucune accusation spécifique à porter.

Dans une lettre du secrétaire, il est dit que l'Association approuve l'idée de soumettre l'affaire à la Commission Royale.

Le secrétaire, le docteur J. M. Aumont, déclare alors que cinq membres sur 56 étaient alors présents, ce qui était suffisant pour constituer un quorum; que quelques-uns des membres ne demeurent pas à Montréal, et qu'environ 30 qui sont domiciliés à Montréal, avaient été convoqués.

Le docteur Cousineau demande si l'endroit où l'assemblée devait avoir lieu, était désigné dans les avis de convocation envoyés aux membres.

Le docteur Aumont répond que l'adresse y était indiquée. Il ajoute que l'Association se contenterait d'une enquête faite par cette Commission.

Le docteur J.-M. Aumont déclare alors qu'il a une accusation à porter contre le docteur J.-A. Cousineau, à savoir que ce dernier a pratiqué durant les heures qui devaient être consacrées au service de la Ville. Il sera prêt à formuler ses accusations mardi prochain.

M. le président demande au docteur Aumont et aux autres membres de l'Association présents, s'ils ont des accusations à porter contre d'autres membres du personnel des inspecteurs médicaux des écoles.

Le docteur Aumont dit qu'il n'y avait des accusations que contre l'inspecteur médical susdit.

Résolu: De convoquer une assemblée spéciale de la Commission pour mardi prochain, à 3 heures p. m. pour prendre connaissance de cette plainte.

2.—M. Ernest Tétreau, avocat, se présente devant la Commission et soumet des requêtes signées par des citoyens du parc Amherst, quartier St-Denis, y compris des citoyens qui résident sur les rues Panet, Boyer, Dufferin, St-André et Christophe Colomb, se plaignant du fait que depuis que des égouts ont été construits dans cette localité, les puits qui fournissaient l'eau aux citoyens se sont desséchés et que l'on en est réduit à acheter l'eau au tonneau pour les fins domestiques.

Les requérants demandent que la "Montreal Water & Power Co." soit requise de fournir de l'eau à cette partie de la Ville.

Sur proposition de M. l'échevin Prud'homme, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que ladite Compagnie soit requise de fournir l'eau à ladite localité dans l'intérêt de la santé publique.

3.—*Résolu*: Que le compte soumis pour l'installation d'une soupape au bain Gallery soit renvoyé à la Commission de l'Aqueduc pour paiement.

4.—*Résolu*: Que le coût de la signification des avis suivants, en dehors de la Cité de Montréal, soit imputé sur le contingent: A. Collette, huissier, St-Rémi, P. Q., \$1.25; R. A. Gascon, huissier, Terrebonne, P. Q., \$0.67.

5.—*Résolu*: Que soit reçu le document notarié (Mise en

6.—On motion of Ald. Larivière, it was

Resolved: That consideration of the lighting question, and of the supplementary appropriations required, be deferred until Tuesday the 11th instant, at 10.30 a.m.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,

Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of May.

Present: Aldermen Dagenais, chairman, Prud'homme, Marin, O'Connell and Carter.

1.—Dr. Asselin, president of the "Association Médicale de l'Ouest de Montréal" appeared before the meeting and stated that at a meeting of the said association, held on 22nd of April last, the question of the time devoted by the district physicians to their work, had been discussed, and it was stated that some inspectors had not given their full time to the service as required by the contract; but that he, personally, knew nothing about the complaints in question and had no specific charges to make.

A letter from the secretary stating that the Association approved the idea that the matter should be taken up by the Royal Commission.

The secretary, Dr. J. M. Aumont, then stated that five out of the 56 members were present which number, however, formed a quorum; that some of the members did not belong to Montreal, and that about 30 belonging to the City had been notified to attend.

Dr. Cousineau asked if the address of the place where the meeting was to be held was stated in the notices sent to the members. Dr. Aumont replied that the address was given. He also stated that the Association would be satisfied with an investigation by this Committee.

Dr. J. M. Aumont then stated that he had an accusation to make against Dr. J. A. Cousineau for practising during the hours that should be devoted to the City's work. He would be prepared to formulate his charges on Tuesday next.

The chairman asked Dr. Aumont and all other members of the Society present, whether they had charges against other members of the staff of medical inspectors of schools.

The answer given by Dr. Aumont was that there was only the one medical inspectors who was accused.

Resolved: That a special meeting of the Committee be called for Tuesday next at 3 o'clock p.m. to inquire into the complaint.

2.—M. Ernest Tétreau, advocate, appeared before the meeting and submitted petitions signed by citizens of Amherst Park, St. Denis Ward, including Panet, Boyer, Dufferin, St. Anré, and Christophe Colomb streets, complaining that since sewers had been laid in this locality the wells upon which the inhabitants depended for their water supply had become dry and the citizens reduced to the expedient of purchasing water by the bucket for domestic purposes.

The petitioners asked that the Montreal Water and Power Company be required to supply water to this part of the City.

On motion of Alderman Prud'homme, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said Company be required to supply water to the said locality in the interests of public health.

3.—*Resolved*: That the account for the putting in of a valve at the Gallery bath by the Water Committee be referred to that body for settlement.

4.—*Resolved*: That the cost of the service of the following notices, outside the City of Montreal, be paid out of the "Contingent Fund": A. Collette, bailiff, St. Rémi, P.Q., \$1.25; R. A. Gascon, bailiff, Terrebonne, P.Q., \$0.67.

5.—*Resolved*: That the notarial document, (mise en de-